

PAUL FRANCOMME
36 rue Jean Fiévet
59250 HALLUIN
07 88 88 97 67
francommepaul@gmail.com

SEANCE DE COACHING

SPORT ET BIEN-ETRE

DATE

ENTREPRISE

PAUL FRANCOMME

36 rue Jean Fiévet 59250 Halluin France - Tél: 07 88 88 97 67 - Courriel: francommepaul@gmail.com - Régime auto-entrepreneur
SIRET : 841 327 398 00019 - NAF-APE: 8551Z - N° déclaration U59072914372 URSSAF Nord Pas de Calais

Entre les soussignés :

La société PAUL FRANCOMME, Régime auto-entrepreneur , dont le siège social est 36 rue Jean Fiévet 59250 Halluin, représentée par Paul Francomme, dûment habilité à ce faire en sa qualité de chef d'entreprise, Ci-après dénommée « la société » d'une part,

Et

La société **ENTREPRISE**, représentée par **Chef d'entreprise** dûment habilité à ce faire. Ci-après dénommée « le client » d'autre part,

Est conclue la convention suivante ;

Article 1 - Objet

La convention a pour objet la réalisation d'une prestation de coaching sportif par la société auprès de collaborateurs du client.

Article 2 - Détails du stage

La société organise des séances de coaching sportif

Pour une période de **X (3,6 ou 12)** mois, à raison de **X (4 ou 8)** séances par mois, débutant en **Mois /Année**

Durée d'une séance : 1 heure

Horaire, le **jour de la semaine**, à **X h (pendant ou en dehors des heures de travail)**

Lieu : **A définir.**

Article 3 - Effectif

Les participants seront : **Noms des participants**

Article 4 - Dispositions financières

La société déclare ne pas être assujettie à la TVA au sens de l'art 232B du CGI (franchise de TVA).

En contrepartie de cette action de formation, le client devra s'acquitter des sommes suivantes :

Prix unitaire HT : **X €** par mois

Pour un groupe de 15 personnes au maximum

Article 5 - Conditions de règlement

La facture correspondant à la somme indiquée ci-dessus sera adressée, service fait, par la société au client qui en réglera le montant sur le compte de la société, dans un délai de 30 jours à compter de la fin du mois correspondant à la prestation.

Article 6 - Dédit ou abandon

Il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de coaching sportif, la société de facturera pas au client les sommes correspondant aux heures de coaching non effectuées.

PAUL FRANCOMME

36 rue Jean Fiévet 59250 Halluin France - Tel: 07 88 88 97 67 - Courriel: francommepaul@gmail.com - Régime auto-entrepreneur
SIRET : 841 327 398 00019 - NAF-APE: 8551Z - N° déclaration U59072914372 URSSAF Nord Pas de Calais

Article 8 - Litiges et compétence d'attribution

En cas de litige entre les deux parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. En cas d'échec d'une solution négociée, les parties conviennent expressément d'attribuer compétence exclusive aux tribunaux de la préfecture dont dépend Halluin.

Signatures

Fait à Halluin, le **Date** en deux (2) exemplaires originaux, dont un remis ce jour au client. Ce document comporte 3 (trois) pages.

Pour la Société

PAUL FRANCOMME
représentée par Paul FRANCOMME (*)

Pour le Client

ENTREPRISE
représenté par **Chef d'entreprise** (*)

() Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » après avoir paraphé chaque page de la présente convention.*

PAUL FRANCOMME

36 rue Jean Fiévet 59250 Halluin France - Tel: 07 88 88 97 67 - Courriel: francommepaul@gmail.com - Régime auto-entrepreneur
SIRET : 841 327 398 00019 - NAF-APE: 8551Z - N° déclaration U59072914372 URSSAF Nord Pas de Calais